

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 14 septembre 2023 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) ; Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons)

Ont donné pouvoir : Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Jacques ESPITALIER ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Paul CORBIER ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Antoine FAURE (Aups) à Bernard CLAP

1. Approbation des compte-rendu des séances du 6 juillet et du 3 août 2023 à Moustiers Ste Marie

2. Avis du Parc du verdon sur le projet de PLU de la commune de Régusse

Le conseil municipal de Régusse a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en juillet 2014 pour remplacer son plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque en mars 2017. Le projet de PLU de Régusse a été arrêté le 21 juin 2023. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

A l'issue de la présentation et des échanges, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable assorti de 2 réserves. *Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc.*

3. Calendrier des événements du Parc - octobre à décembre 2023

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise ainsi que la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire tels que présentés, sur cette période.

4. Convention de partenariat : archéologie dans la vallée du Jabron

Une première convention a été signée en 2019 entre l'équipe de chercheurs, les communes de Comps sur Artuby et Trigance et le Parc du Verdon. L'objectif de ce partenariat était de s'investir collectivement autour de ce programme de recherche qui s'inscrit sur le long terme et sur l'ensemble du territoire de la vallée du Jabron autour de la consolidation du programme de recherche et des actions de valorisation.

Dans la continuité, les membres du Bureau à l'unanimité valident une nouvelle convention sur 3 années afin de :

- Formaliser les liens existants entre les différentes parties
- Se donner des ambitions communes et partagées pour la vallée du Jabron
- Unifier la vallée du Jabron autour de ce projet et au-delà des limites communales.
- Rattacher ce patrimoine culturel émergent à des projets de valorisation tels que le Grand site des gorges du Verdon.
- Rattacher le programme de recherche à ceux qui s'opèrent le long du Verdon

Cette nouvelle convention rassemblera les partenaires suivants : CCLGV, DPVA, Musée de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson, équipe de chercheurs via une association Préhver, communes de Comps-sur-Artuby et Trigance, Parc naturel régional du Verdon

5. Positionnement sur le projet de réédition du livre de Jacques CRU

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de rééditer le livre de Jacques CRU, « Histoire des Gorges jusqu'à la Révolution » en partenariat avec l'association « Pays et gens du Verdon »

6. Dossiers de demande de subventions

- Validation de l'annexe financière 2023 à la convention cadre de partenariat avec EDF

- Dispositif écocardes : **10 000 €**
 - Mission sensibilisation risques en rivière écocardes (transfert hydroguides) : **34 066 €**
 - Animation et fonctionnement de la régie d'aménagement et de la gestion des sites naturels fréquentés : **9 800 €**
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur bas Verdon : 2 134 € au titre des travaux 2022 et 2 700 € au titre des travaux 2023 soit **4 834 €**
 - Traitement des bras secondaires du bas Verdon dans le cadre du projet Maurras : **20 000 €**
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteurs haut et moyen Verdon : **15 000 €**
 - Etude du plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement moyen Verdon et bas Verdon : **8 813 €** (report de 2022)
 - Etude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2023 – 2032 : **5 000 €** (report de 2022)
 - Schéma d'accueil des lacs : **13 000 €**
 - Création d'une vidéo pédagogique pour sensibiliser les différents publics et permettre une meilleure compréhension du fonctionnement des aménagements hydroélectriques du Verdon : **8 000 €**
- Total : **108 513 €** sur une enveloppe annuelle de 110 000 € (hors travaux Maurras).

- Modification du plan de financement pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Année 2023

Haut Verdon : Coût total TTC : 24 000 € / Agence de l'eau 7 200 € / EDF : 5 000 € / Autofi. EPCI : 16800 €

Moyen Verdon : Coût total TTC : 52 800 € / Agence de l'eau : 15 840 € / EDF : 10 000 € / Autofi. EPCI : 26 960 €

- **Poste « Chargé(e) de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire de l'eau »**

Coût total TTC : 57 800 € / Agence de l'Eau : 40 790 € / SCP : 630 € / Autofinancement : 16 380 €

- **Restauration hydromorphologique du Colostre – Travaux phase 2 bis (Allemagne-en-Provence centre)**

Coût total TTC : 1 298 730,51 € / Europe : 582 894,80 € / Agence de l'eau : 613 573,47 € / Autofi EPCI : 102 262,24 €

- **Séjours « Jeunes En Montagne » - programme Espace Valléen 2021/2027 – Voir le Verdon en grand !**

Coût total TTC : 11 000 € / Etat - CIMA (80 %) : 8 800 € / Autofinancement : 2 200 €

7. Budget NAVETTES – remboursements d'usagers

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement aux usagers selon les CGCV :

Client	Motif	Montant
IMBURGIA Dominique	Test plateforme	5,5
COSNARD Emilie	Commande doublée	14
LEROY Lucile	Commande doublée	17
LOZANO Jacqueline	Commande doublée	17
ROYER Michel	Commande doublée	17

8. Marchés publics

- **Assurances du syndicat mixte**

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence en procédure adaptée, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les marchés de prestations de services d'assurances avec les compagnies d'assurances mentionnées ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon les modalités et les montants ainsi exposés :

Lots	Intitulés	Candidats retenus	Prime annuelle
1	Responsabilité civile	MMA / AZZURO	0,158 % TTC des rémunérations brutes (hors charges patronales) – prime non indicée
2	Domage aux biens	MAIF	0,843 €TTC / m ² (base 2023 = 2575 m ²) + contribution obligatoire attentat annuelle forfaitaire de 5,90 € TTC - prime indicée
3	Flotte automobile + mission collaborateurs	MAIF	8 798,09 €TTC (base flotte automobile 2023) – prime indicée
4	Navigation plaisance	ACL / GENERALI	519,27 € TTC – prime non indicée
5	Drone	Aucune candidature reçue	
6	Protection juridique des agents et des élus	GROUPAMA	382,70 € TTC – prime indicée
7	Cyber risques	ACL / GENERALI	2 387,24 € TTC – prime indicée

- **Mise en place d'un accord cadre concernant les prestations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au territoire dans le cadre de la stratégie éducative du parc naturel régional du Verdon**

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence en procédure formalisée, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'accord cadre pour la réalisation de prestations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au territoire dans le cadre de la stratégie éducative du PNR du Verdon avec les entreprises ou associations qui suivent pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois ;

N° du lot	Désignation du lot	Caractéristiques du lot	Candidats retenus
1	Eau et milieux aquatiques	Multi-attributaires (5 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 30 000 € TTC / an	Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines) Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) L'ascalaphe (Sisteron)
2	Agriculture/ pastoralisme et alimentation	Multi-attributaires (5 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 10 000 € TTC / an	Maxence LUCAS (Aiguines) Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) Le Colibricole (Valensole)
3	Biodiversité et transition écologique	Multi-attributaires (8 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines) Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) L'ascalaphe (Sisteron) Le Colibricole (Valensole) Les petits débrouillards (Manosque) Gulliver (Les Arcs sur Argens) Maison Régionale de l'eau (Barjols)

4	Transition énergétique/gestion des déchets	Multi-attributaires (3 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 5 000 € TTC / an	Les petits débrouillards (Manosque) Le Colibricole (Valensole) Vivre l'Espace / CPIE Alpes de Provence (Manosque)
5	Changements climatique	Multi-attributaires (5 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 8 000 € TTC / an	Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines) Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Le département des Alpes de Haute Provence via le Musée de préhistoire (Quinson) Le Colibricole (Valensole)
6	Patrimoine culturel (histoire, archéologie, patrimoine bâti...)	Multi-attributaires (5 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 8 000 € TTC / an	Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines) Le département des Alpes de Haute Provence via le Musée de préhistoire (Quinson) Aymeric LENNE (Puy St André)
7	Géologie du territoire	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, avec un montant maximum de 8 000 € T.T.C. par an	Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines) Le département des Alpes de Haute Provence via le Musée de préhistoire (Quinson)
8	Urbanisme et paysages	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 8 000 € TTC / an	Julien SAELENS (Les Salles sur Verdon) Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) Andrea BACHER (La Palud sur Verdon) Maxence LUCAS (Aiguines)
9	Médiation artistique - Arts visuels (photos, vidéo...)	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Le Cénographe (Château-Arnoux) Nicolas Gil (La Bastide) Taverne Gutenberg (Marseille) <i>(seulement 3 offres réceptionnées)</i>
10	Médiation artistique autour de l'écriture (poésie, slam...)	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) Le Cénographe (Château-Arnoux) <i>(seulement 2 offres régulières réceptionnées)</i>
11	Médiation artistique - Approche sonore (podcast, création sonore...)	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Radio Verdon (St Julien le Montagnier) Le Cénographe (Château-Arnoux) Nicolas Gil (La Bastide) <i>(seulement 3 offres réceptionnées)</i>
12	Médiation artistique - Arts plastiques	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Association des Guides de Pays de Haute Provence (Puimoisson) Enlainez-vous (Sillans la cascade) Le Cénographe (Château-Arnoux) Taverne Gutenberg (Marseille)
13	Médiation artistique - Arts numériques	Multi-attributaires (4 titulaires) Sans montant minimum, Montant maxi : 15 000 € TTC / an	Le Cénographe (Château-Arnoux) <i>(seulement 1 offre réceptionnée)</i>

9. Tarifs jus de fruits

Les membres du Bureau à l'unanimité décident d'augmenter le tarif de vente des bouteilles de jus de fruits vendues dans le cadre des journées de pressage pour les passer de 3,5 € à 4 € / la bouteille (1 litre).

10. Remboursement de frais

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de rembourser Mme Olivia DEHLINGER, écocarde, des frais d'essence qu'elle a dû avancer pour un véhicule de service et pour un montant de 47,49 € TTC, dans la mesure où la carte de paiement du Parc était temporairement bloquée.

11. Tarifs complémentaires Boutique de la maison de site

Les membres du Bureau à l'unanimité délibèrent sur les nouveaux tarifs suivants :

Produits stockés	Prix de vente € TTC
Les fous du Verdon	16 €
A la verticale de soi	25 €

Pour affichage,
Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 21 septembre 2023

Le Président,
Bernard CLAP

